

LIVRET DE GARANTIE ET D'ENTRETIEN

Vous venez d'acquérir un produit ORIAL, nous vous remercions pour votre achat.

Voici quelques informations complémentaires sur l'entretien, l'utilisation et les garanties de votre produit (*A conserver pour consultation ultérieure*).

CONDITIONS DE GARANTIE :

Votre produit est garanti contre les défauts de fabrication et les vices cachés.

Elle se limitera à l'envoi de la/les pièces avérées défectueuses, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice (dont frais de main d'œuvre et déplacement).

PRODUIT	DUREE DE GARANTIE
Carport	Garantie structure aluminium et panneau 10 ans
Option paroi PVC	Garantie structure et toile 5 ans
Option éclairage	Garantie 2 ans

Conditions préalables :

Avant de monter votre produit et pour faire valoir votre garantie, nous vous demandons :

- D'entreposer votre marchandise à l'abri de la pluie, de l'humidité, des rayons du soleil, dans un espace ventilé, sur une surface stable et nivelée.
- De réaliser l'inventaire des pièces en vous aidant de la nomenclature de la notice de montage. En cas de manquement de pièces ou d'anomalies, il faudra faire une demande dans un délai de 30 jours maximum suivant la livraison, via le revendeur auprès duquel vous avez acheté le produit
- De lire et respecter attentivement la notice de montage

Conditions d'application :

Pour bénéficier de la garantie votre produit doit :

- Être posé selon la notice fournie avec le produit,
- Être entretenu régulièrement. Pour les carports, le toit et les gouttières doivent toujours être propres et faire l'objet d'attention particulière afin de maintenir leur étanchéité, dégagés des feuilles ou de la neige,
- Être utilisé normalement et conformément à l'usage du produit
- Ne pas avoir subi de modifications.

Facteurs d'exclusion de la garantie :

- Le non-respect des conditions citées ci-dessus,
- La perte ou la casse de toute pièce lors du déballage ou de l'installation, ou consécutive à une mauvaise utilisation,
- Les défauts apparents non signalés avant la mise en œuvre du produit*. Un produit installé est un produit supposé accepté en l'état, sans possibilité de réclamations ultérieures,
- Les détériorations provenant de l'usure ou du vieillissement normal du produit, notamment l'évolution des couleurs (résultant des effets de leur exposition, des intempéries et/ou de l'environnement),
- Les déformations n'entraînant pas un mauvais fonctionnement du produit,
- Les désordres consécutifs à un événement extérieur, notamment d'ordre climatique, et / ou résultant des cas de force majeure (tels que définis par la Loi et les Tribunaux), y compris incendie, dégâts des eaux, foudre et vitesse du vent anormalement élevée, ainsi que les dommages provoqués par un tiers ou par le fait du client,
- Pour les produits électriques : les produits ouverts, démontés, cassés, percés ou coupés,
- Le manque de soin raisonnable, la négligence, le vandalisme, les impacts avec des objets étrangers, l'usage de la force, le contact avec des abrasifs, l'esthétique, le démontage, la reconstruction ou relocalisation,

* la caractérisation d'un défaut d'aspect est déterminée suivant les règles de l'ADAL ([Aspect des pièces laquées : recommandations - ADAL \(adal-aluminium.fr\)](http://adal-aluminium.fr)) :

Défaut observé à une distance de 1m50 de la pièce, sous un angle de 60° à 90°, pendant une durée de 10 secondes.

Mise en œuvre de la garantie :

Prendre contact avec le revendeur auprès duquel vous avez effectué l'achat avec :

- Votre facture d'achat
- Des photos, aussi bien détails que vue d'ensemble
- L'explication du problème rencontré

Les composants de ces produits sont disponibles pendant la durée de garantie. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre revendeur pour toute commande.

CONSEILS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN :

Conditions préalables :

Le produit doit être posé suivant les préconisations de la notice de pose.

Pour rappel, voici quelques prérequis :

- Un produit endommagé à réception ne doit pas être installé sans accord préalable du fournisseur,
- Les éléments de fixation au sol et au mur ne sont pas fournis, ils doivent être choisis en fonction de la nature de votre sol et de votre mur (un diamètre est recommandé dans la notice suivant le produit),
- Les produits doivent être posés de niveau,
- Les produits doivent être installés sur un support stable : en l'absence de dalle béton au sol, réaliser des plots béton au niveau de chaque poteau de pergola pour pouvoir fixer les platines. Dimensions minimales recommandées : 500x500x500mm + ferrailage. Pour une pose sur terrasse bois, il faut impérativement une fixation dans le sol en béton,
- Réaliser les étanchéités préconisées dans la notice de pose. Si le carport est exposé directement aux intempéries (pas de dessous de toit par exemple), prévoir une étanchéité entre le mur et le carport (par un solin en tôle par exemple),
- Après l'installation, vérifier le serrage des vis, puis régulièrement une fois par an.

Conseils d'utilisation :

Dans le cas de chutes de neige, il est impératif de déneiger la toiture.

Vérifier régulièrement l'état des joints d'étanchéité et veiller à ce que les feuilles ou autres éléments ne bouchent pas les descentes d'eau.

Manutentionner les panneaux avec précaution, éviter les chocs.

Les films de protection des panneaux devront être retirés sitôt les opérations de pose terminées, sans excéder un délai de 3 semaines

Limites d'utilisation :

Le système d'étanchéité à l'eau, bien que performant, n'est pas conçu pour assurer un espace complètement étanche de type « véranda ». En cas de fortes pluies ou de vent violent, notamment latéral, l'étanchéité n'est pas assurée.

IMPORTANT : La toiture du carport n'est pas conçue pour supporter une circulation même pour l'entretien.

Conseils d'entretien :

Tous les conseils d'entretien pour l'aluminium sur : [Comment entretenir l'aluminium thermolaqué ? - ADAL \(adal-aluminium.fr\)](http://Comment-entretenir-l'aluminium-thermolaque-ADAL-adal-aluminium.fr)

Fréquence de nettoyage	Entretien courant
La fréquence du nettoyage dépend de l'environnement, du type de peinture et des concentrations de salissure sur la surface. Plus le nettoyage est fréquent, plus il est facile et économique.  Zone à forte fréquentation et à forte sollicitation (entrée d'immeuble, devanture de magasin) Nettoyage fréquent (tous les 3 à 6 mois)  Zone urbaine, industrielle, marine Nettoyage semestriel  Zone rurale ou urbaine peu dense Nettoyage annuel <i>Attention : Le nettoyage des parties non lavées naturellement par les eaux de pluie doit s'effectuer plus fréquemment que celui des surfaces exposées</i>	 Lavage à l'eau additionnée d'un détergent doux (pH compris entre 5 et 8) Rinçage soigné à l'eau claire Essuyage avec un chiffon doux, non abrasif et absorbant  Éponge douce Chiffon doux en matière non abrasive (ouate, coton, non tissé, non pelucheux) de couleur blanche exclusivement  Éponge abrasive Paille de fer Chiffon de couleur  Ne pas agresser, abraser, rayer, décolorer ou colorer la couche de peinture <i>Ne pas laisser de zone de rétention ou d'orifice de drainage bouché</i>
 Produits recommandés	
• Nettoyants domestiques ou industriels à pH neutre	• Produits à vitres et produits vaisselle à pH neutre
 Produits déconseillés	
• Acides : acétique (vinaigre), chlorhydrique, nitrique, sulfurique • Bases : lessive de soude, eau de Javel, ammoniaque • Oxydants : eau oxygénée • Solvants organiques : - Acétone et dérivés (dissolvants) - Alcools (ménager, à brûler, médical), isopropanol - Essence et autres distillats du pétrole : White Spirit, gasoil, essence	- Nettoyants mastic et dégoudronnant (acétate de méthyléthyle) - Produits anti-graffiti : solvants tels que dérivés du propylène glycol ou de l'essence de térébenthine et leurs mélanges - Nettoyants d'atelier pour l'aluminium ou le PVC : tensio-actifs et alcool • Poudres et crèmes à récurer : polish pour rénovation automobile ou pour rénovation du thermolaquage

Pour les parois PVC, les conditions d'entretien sont limitées aux opérations de nettoyages périodiques (tous les 12 à 36 mois).

La périodicité et la nature des opérations de contrôle et de nettoyage dépendent essentiellement :

- de l'exposition de la toile aux précipitations climatiques (pluie, vent, grêle, neige) et organiques (feuilles, pollens, poussières),
- de la nature et de l'intensité des dépôts.

Le nettoyage doit se faire à l'eau savonneuse, et exclure :

- les procédés de nettoyage suivants :
 - abrasifs de toutes natures : poudres, pâtes, liquides, éponges abrasives etc.,
 - générateurs de vapeur pressurisée,
 - générateurs d'eau sans haute pression.
- les produits chimiques organiques suivants : acétone, essence, benzène, fuel, kérosène, perchloréthylène, térébenthine, toluène, trichloréthylène, pétrole, THF, acétate d'éthyle, eau oxygénée, etc.
- les produits chimiques inorganiques suivants : ammoniac, acide nitrique, acide sulfurique, acide acétique, acide chlorhydrique, soude, soude caustique, eau de javel, etc.